

Déclaration de « Stratégie ERASMUS » 2021– 2027 APRADIS

1- Présentation de l'APRADIS :

Depuis sa création, l'association APRADIS évolue au sein du secteur social et médico-social et travaille en étroite relation avec l'ensemble des acteurs qui compose ce secteur (décideurs et donneurs d'ordres, financeurs, professionnels, formateurs, militants, bénévoles, personnes accueillies et accompagnées, etc.)

Anciennement nommée CREAI de Picardie, cette association de loi 1901 a été fondée en 1966 par arrêté ministériel. Ses missions initiales étaient d'assurer l'animation, l'observation et l'accompagnement des établissements du secteur social et médico-social.

Dès 1968, l'association s'engage dans la formation professionnelle des travailleurs sociaux.

En janvier 2015, l'association CREAI de Picardie cède la place à l'APRADIS (Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale). Ses finalités premières sont renforcées et sont ainsi définies :

- dispenser de la formation tout au long de la vie ;
- contribuer à promouvoir, coordonner et adapter la formation nécessaire aux métiers de l'intervention sociale ;
- développer une ingénierie pédagogique et une ingénierie sociale adaptées visant la professionnalisation, l'accompagnement, les études, la recherche, le conseil technique et l'information ;
- garantir la qualité de l'offre de service adressée aux personnes en formation, stagiaires, commanditaires et, par extension, aux usagers de l'action sociale, médico-sociale et de la santé ;
- faciliter les liaisons et les mises en relation avec et entre les différents partenaires concourant à la mise en place des politiques sociales dans le cadre des lois en vigueur.

L'APRADIS participe à la professionnalisation et à la qualification des acteurs luttant contre toutes les formes d'exclusion sociale depuis cinquante ans, en adaptant régulièrement ses propositions de formation aux besoins observés sur les terrains et/ou en répondant aux sollicitations des professionnels et de leurs employeurs (privés ou publics).

Ainsi, ce sont plus de 3000 personnes qui sont formées annuellement sur les 3 sites de l'association : Amiens, Beauvais ou Laon.



L'offre globale de formation se compose :

- d'une offre diplômante et certifiante du niveau 3 au niveau 7 préparant aux :
 - DEAF : Diplôme d'Etat d'Assistant familial ;
 - DEAES : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ;
 - DEME : Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur ;
 - DETISF : Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ;
 - DEASS : Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ;
 - DEEJE : Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ;
 - DEES : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé ;
 - DEETS : Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé ;
 - CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale ;
 - CAFDES : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale.

- d'une offre qualifiante :
 - mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
 - surveillant de nuit qualifié ;
 - maîtresse de maison ;
 - responsable de secteur dans les services à la personne ;
 - assistant de soins en gérontologie ;
 - tuteurs et maîtres d'apprentissage ;
 - assistante maternelle, à la demande des Conseils départementaux...

- d'une offre de développement de compétences avec des formations courtes proposées en fonction des besoins repérés ou sur catalogue.

L'APRADIS gère également le Centre de Formation d'Apprentis (hors murs) de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'Animation et du Sport (ESSAS). Ce CFA ESSAS, labellisé par la Branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif, évolue dans le cadre d'une convention quinquennale 2017/2021 conclue entre l'APRADIS et le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Enfin, le Département d'Etudes, de Recherches et d'Observation (DERO) de l'APRADIS participe, depuis 2007, à l'amélioration de l'articulation entre recherche et formation en travail social, au développement de la formation par la recherche, et de la formation à la recherche, et à la mise en œuvre de projets de recherche, en collaboration avec différents partenaires.

2- Etat des lieux des actions internationales au sein de l'APRADIS – Charte 2014 -2020

La construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), officialisé à Vienne en 2010, est une initiative intergouvernementale lancée à Bologne en 1999. Ce processus de Bologne a entraîné de nombreuses réformes à l'échelle du continent européen dont, notamment, l'adoption d'une architecture commune des systèmes d'enseignement supérieur fondés sur 3 cycles (en France, cela s'est concrétisé par la réforme dite « LMD » pour Licence, Master, Doctorat) ou le développement de la mobilité étudiante.

3

Ainsi, l'objectif de ce processus était double :

- faire du continent européen un vaste espace "sans frontières", où la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est naturelle ;
- rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde.

Actuellement, la prise en compte de l'EEES par l'APRADIS se concrétise par :

- l'application du système de crédits transférables et capitalisables (ECTS) pour une partie de ses formations (celles post-bac) ;
- l'adoption des grandes références et orientations en matière de qualité (European Standards and Guidelines) et la mise en œuvre du registre européen des agences "Qualité" (EQAR pour European Quality Assurance Register for higher education) ;
- la construction des progressions pédagogiques des formations dispensées à partir des résultats attendus de formation¹ (learning outcomes), appréhendés en termes de savoirs, capacités et compétences (Knowledge, Skills, Competences).

Ainsi, au sein des formations dispensées à l'APRADIS, l'idée est de mettre l'accent davantage sur les outcomes (quels résultats visons-nous ?) plutôt que sur les inputs (quels contenus voulons-nous transmettre ?). Cette nouvelle logique permet d'envisager les connaissances comme des ressources que les personnes en formation peuvent mobiliser pour agir, y compris dans le cadre de situations complexes.

Concernant plus précisément les projets de mobilité inscrits dans les dispositions de la Charte ERASMUS de l'enseignement supérieur 2014-2020, ils ont pu progressivement se structurer au fil des années au profit des étudiants accueillis au sein de l'APRADIS.

A cet effet, identifier et structurer un dispositif de mobilité internationale avec des professionnels partiellement dédiés à cette mission ont été les premières modalités d'organisation institutionnelles, afin de structurer ce dispositif. Parallèlement, il est apparu fondamental, afin notamment de garantir l'équité de traitement des demandes des étudiants, de mettre en place une commission « mobilité internationale » légitime pour l'étude de l'ensemble des demandes formalisées. Cette commission étudie les dossiers de chaque étudiant, à l'appui d'un dossier élaboré en interne et qui reprend les éléments administratifs et budgétaires nécessaires à la réalisation du projet.

¹ L'expression learning outcomes (objectifs d'apprentissage) désigne les effets de l'apprentissage chez l'apprenant. Ils sont formulés sous forme de « can do statement » et déclarent ce qu'un apprenant sait, comprend et/ou peut démontrer à la fin du processus d'apprentissage.

Sur la période 2014-2020, 6 étudiants ont bénéficié d'une bourse ERASMUS + pour effectuer un stage dans le cadre de leur parcours de formation :

- 4 étudiants Educateurs de Jeunes Enfants ont pu développer des compétences et échanger sur leurs pratiques professionnelles dans des structures accueillant des jeunes enfants en Espagne et en Finlande ;
- 2 étudiants Educateurs Spécialisés ont quant à eux pu le faire dans un centre médico-social spécialisé dans la toxicomanie en Belgique et un centre d'accueil pour des enfants en difficulté en Espagne.

Il est à noter que le souhait et la volonté de participer au programme ERASMUS+ sont grandissants et repérables ces trois dernières années.

3- Objectifs de stratégie internationale de l'établissement charte 2021-2027

Afin de poursuivre son engagement dans les dispositifs de mobilité, l'APRADIS fait le choix de se positionner sur l'Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage : la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur, afin:

- a. De promouvoir la dimension européenne et internationale dans le parcours de formation des étudiants / améliorer le parcours de formation ;
- b. D'améliorer la qualité des formations dispensées au sein de l'organisme de formation en vue moderniser l'offre de formation proposée ;
- c. D'adapter l'offre de professionnels en travail social au regard des besoins nationaux, européens et internationaux ;
- d. D'établir des liens de partenariat européen et hors UE durable ;
- e. De renforcer la place de l'APRADIS dans l'espace européen de l'éducation et de la formation ;
- f. D'améliorer la gouvernance et le financement.

4- Organisation et mise en œuvre interne :

Concernant les étudiants « sortants » :

Pour toute demande de mobilité, l'étudiant doit remplir un dossier de « demande de mobilité internationale » reprenant les éléments administratifs, financiers et réglementaires en matière de séjour à l'étranger. Il y joint un ensemble de documents permettant de mesurer la maturité du projet et les enjeux pédagogiques attendus.

La Commission « mobilité internationale » est composée du directeur-adjoint en charge des formations diplômantes, du « référent Mobilité » de l'APRADIS, de formateurs accompagnant le projet de l'étudiant, et d'un responsable de formations.

Elle a vocation à étudier ce dossier de façon croisée afin de valider, totalement ou partiellement, (ou de refuser, si les conditions ne sont pas réunies pour le bon déroulement de l'action) le projet. Les motifs majoritairement rencontrés pour les refus sont, par exemple, la situation géopolitique du pays d'accueil ou encore l'absence de lisibilité de l'organisation concrète du séjour.

Pendant la période de mobilité, un lien est maintenu entre l'étudiant et le « référent Mobilité » par tous moyens possibles (téléphone, SMS, mails, visio-conférence, etc.) afin de mesurer les conditions de réalisation du projet de mobilité et soutenir l'étudiant durant cette période.

Après la période de mobilité, un entretien est formalisé avec l'étudiant qui permet de réaliser un bilan de cette expérience. Cela permet, en outre, de recueillir l'ensemble des éléments administratifs, financiers mais aussi qualitatifs sur le parcours pédagogique de l'étudiant.

Ce dernier propose, par ailleurs, un moyen de restituer son expérience au profit d'autres acteurs (étudiants, formateurs, partenaires, etc.). Il s'agit le plus souvent d'un témoignage écrit ou enregistré, d'une exposition de photos, etc.

Déjà titulaire de la précédente charte ERASMUS, nous pouvons mesurer, en tant qu'organisme de formation, les effets positifs induits, notamment ceux concernant « l'ouverture d'esprit » que de telles mobilités favorisent (dépasser son ethnocentrisme). L'expérience montre, cependant, que bon nombre d'étudiants restent encore hésitants ou distants quant à la mise en œuvre d'un projet de mobilité. Les formations en travail social se prêtant, probablement, moins à ce type de projet que d'autres formations relevant de l'enseignement supérieur.

Malgré ce premier constat, notre volonté demeure de développer cette action, notamment auprès des étudiants les plus en difficultés dans la construction d'un tel projet.

Concernant les étudiants « entrants » :

La commission « mobilité internationale » de l'APRADIS étudie toute demande d'étudiant étranger qui souhaiterait réaliser une mobilité en son sein, tout en mobilisant nos partenaires professionnels susceptibles d'accueillir l'étudiant dans le cadre d'un stage.

Cette mobilité s'organisera avec l'établissement d'origine de l'étudiant, dans le cadre d'une convention tripartite.

La demande est ensuite accompagnée par le « référent Mobilité » qui élabore le parcours pédagogique de l'étudiant entrant en lien avec un formateur. Ce formateur reste l'interlocuteur privilégié, durant toute la durée de la mobilité, concernant toutes les questions pédagogiques et organisationnelles au sein de l'APRADIS, en lien avec le « référent Mobilité ».

Une aide à l'organisation du séjour est proposée à l'étudiant, notamment en termes d'informations sur les dispositifs permettant de trouver un logement et sur les contacts utiles durant son séjour.

Concernant la mobilité des professionnels de l'APRADIS :

L'appareil de formation en travail social en France connaît et va probablement encore connaître de nombreuses transformations. Il nous paraît essentiel que nos équipes pédagogiques puissent découvrir et s'initier à d'autres pratiques et méthodes pédagogiques que celles que nous proposons au sein de notre centre de formation. De plus, la période de confinement que vient de vivre toute l'Europe ou presque nous a confrontés à la nécessité d'articuler contenus formatifs et nouvelles technologies. Il serait passionnant de découvrir comment nos partenaires ont accompagné leurs étudiants au cours de cette période, à partir de quelles méthodes, outils, etc. Il est évident que ces échanges nous permettraient de faire évoluer nos pratiques.

Tout professionnel pédagogique de l'APRADIS peut solliciter une mobilité à des fins d'enseignement, pour une activité de formation (période de formation/de stage/d'observation, au sein d'une entreprise ou d'un établissement de l'enseignement supérieur) ou pour une mobilité combinée (en associant sur la même période une activité d'enseignement et une activité de formation).

Cette demande est formalisée auprès de la Direction de l'APRADIS, à l'appui d'éléments administratifs et financiers fournis par le professionnel, dans le cadre de son projet de mobilité. Cette procédure est cependant à formaliser plus précisément en interne, puisqu'elle n'existe pas actuellement.

Un règlement de fonctionnement, actuellement en cours d'écriture, apportera des précisions quant aux modalités de faisabilité de ces mobilités.

5- Partenariats externes :

Plusieurs partenariats existent au sein de l'APRADIS, permettant d'intégrer les dimensions locales, nationales, mais aussi internationales dans les modalités pédagogiques de l'établissement :

- Le partenariat académique avec l'Université Picardie Jules Verne existe depuis de nombreuses années et a été récemment de nouveau contractualisé dans un accord cadre mis à jour et signé en 2017.
- Les partenariats professionnels : toutes les formations de l'APRADIS sont dispensées en alternance. Ainsi, l'APRADIS travaille chaque année avec plus de 2 000 partenaires professionnels :
 - des associations, établissements et services sociaux et médico-sociaux (privés à but lucratif ou non lucratif) ;
 - des établissements relevant de la fonction publique hospitalière (tels que hôpitaux, EHPAD/maisons de retraite, établissements médico-sociaux ; établissements relevant de la fonction publique d'Etat (services déconcentrés) et des collectivités territoriales (Conseils départementaux, Communes, Communautés de Communes, etc.).

Ce travail en partenariat prend différentes formes dont :

- l'accueil de stagiaires ou d'apprentis ;
- l'engagement d'une relation privilégiée avec certains employeurs par la signature d'une convention visant à renforcer nos coopérations (missions de formation, de recherche, d'aide à l'insertion des étudiants, stagiaires et diplômés) ;
- la participation à nos instances pédagogiques (telles que le Conseil de perfectionnement pour les nouvelles formations de niveau 6) ou politiques (le Conseil d'Administration).
- Les partenariats régionaux : l'Association d'Instituts de Professionnalisation et de Recherche en Intervention Sociale (AIPRIS) fédère les organismes de formation en travail social de la région des Hauts-de-France adhérant à l'Unaforis, qui se sont engagés dans une dynamique de coopération depuis quelques années maintenant. Ainsi, au sein de l'AIPRIS, se trouve l'ensemble des membres des deux ex-plateformes régionales d'Unaforis (Nord-Pas-de-Calais et Picardie).
- Les partenariats nationaux : au regard de la diversité des activités de l'APRADIS, il est possible de citer quelques exemples de partenariats nationaux :
 - avec l'UNAFORIS (Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale) ;
 - avec le Groupement d'Intérêt Scientifique « Hybrida-IS Métiers en actes/Actes de métier et dynamiques de professionnalisation » ;
 - dans le cadre de la revue *Le Sociographe*, classée, en juin 2014, à « l'interface » entre le champ de la recherche et le champ des pratiques professionnelles, par l'AERES, pour le domaine des sciences de l'éducation (section 70) ;

- Les partenariats internationaux : la chargée d'études et de recherche du DERO est membre du conseil scientifique de l'AIFRIS. Cette Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale organise, tous les deux ans, un congrès international dans lequel communiquent, depuis 2007, les chercheurs de l'APRADIS.

6- Résultats attendus à la participation au programme :

Les résultats attendus sont étroitement liés aux objectifs fixés.

A cet effet, dans le cadre de l'inscription au programme ERASMUS + et en lien avec les objectifs généraux définis, l'APRADIS escompte pouvoir :

- a. Développer les rencontres avec d'autres pays, découvrir d'autres pratiques et ainsi développer ses connaissances en matière d'accompagnement social et éducatif. Il s'agit de favoriser la comparaison des différentes formes d'accompagnement des publics en difficultés et les intégrer dans les enseignements dispensés. Nous cherchons également à accroître les échanges relatifs aux pratiques professionnelles et à nous ouvrir à d'autres pratiques pédagogiques.
- b. Renforcer ses liens avec d'autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche tout en tentant de répondre au mieux aux besoins des employeurs. La richesse et la diversité des pratiques rencontrées dans le cadre de ce programme vont permettre de moderniser la pensée et l'accompagnement des cadres pédagogiques et donc d'améliorer et de moderniser, continuellement, la qualité de notre offre de formation
- c. Apporter aux étudiants de l'APRADIS une posture européenne, mais aussi des compétences professionnelles conformes aux transformations sociales (politiques européennes, migrations, mondialisation des échanges, discriminations, meilleure compréhension des autres cultures et leurs impacts sur les pratiques en intervention sociale) qui impactent directement le champ du travail social, ses objectifs et ses méthodes.
- d. Ouvrir les horizons culturels et internationaux des formateurs et étudiants au sein de l'APRADIS par le biais, notamment, d'échanges d'expériences et de recherches. Les résultats attendus se situent ici autour de la formalisation des partenariats que nous allons mettre en œuvre.
- e. Mieux identifier (rendre plus visible) la place de l'APRADIS dans le champ de l'espace européen de la formation et de l'enseignement supérieur, pour permettre l'accueil d'étudiants « entrants ».
- f. La gouvernance rassemble des acteurs de la vie économique et politique. Ainsi, l'adhésion au Programme ERASMUS + peut les aider à une relecture et à la modernisation du projet associatif et d'établissement, ce qui pourrait avoir un effet non négligeable quant à l'attractivité de nos formations pour les personnes ayant un intérêt pour l'international et nous permettre de développer des actions partenariales contribuant à développer des projets communs.